

4. Limites de la décolonisation: l'exemple des micro-Etats

On se demande parfois si la tendance générale à accorder l'indépendance à des colonies et à des territoires est toujours dans l'intérêt des nouveaux Etats ainsi créés. Les doutes formulés quant à la capacité de ces micro-Etats à exercer les fonctions de nations souveraines soulèvent une question, à savoir si la pleine indépendance doit être le seul et unique objectif final du processus de décolonisation. Dans le cadre du Commonwealth, on peut trouver d'autres mécanismes capables d'éliminer l'injustice du joug colonial sans imposer les fonctions tout aussi fastidieuses d'un Etat souverain. La notion de tutelle s'impose et les Chefs de Gouvernement désireront peut-être étudier le problème.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on peut s'adresser au président du comité organisateur, M. F.J. Neal, directeur du département d'histoire à l'école secondaire Sir Robert Borden (829-5320) ou à la Direction des institutions du Commonwealth du ministère des Affaires extérieures (992-6356 ou 992-0440). On trouvera ci-joint le programme de la Conférence.